

## UFOLEP – FAIRE SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DISTANCIEL

*En date du 03/11/2020*

### Quelques éléments réglementaires au sujet des AG en visio :

▪ L'AG peut se dérouler en distanciel même si les statuts de l'association imposent une réunion physique de l'assemblée. [Les ordonnances](#) qui ont été prises il y a quelques mois en application de la loi COVID, ont précisé que l'AG ordinaire ou extraordinaire pouvait exceptionnellement se tenir sans que les membres de l'association ne soient physiquement présents et ce même si aucune close des statuts ne le prévoit même si une close contraire s'y oppose. *[Quand la mention présentielle n'est pas inscrite dans les statuts, le distanciel est autorisé par défaut. Il est rare que les statuts obligent explicitement au présentiel].* L'ordonnance a vu son application prolongée jusqu'au 30 novembre par la suite ce sera la loi statutaire qui s'imposera à nouveau.

- Les caractéristiques de la réunion doivent permettre de garantir l'intégralité des débats.
- Toutes les autres obligations statutaires sont à respecter : quorum, vote à bulletin secret, majorités, etc.
- Les modalités de fonctionnement de l'AG doivent être proposées et actées collectivement lors d'un CA ou Bureau
- Les participant·e·s et les votant·e·s doivent pouvoir être identifié·e·s

▪ En ce qui concerne le caractère électif, [ce décret](#) permet un report des AG électives jusqu'en avril 2021. Le ministère de l'économie et des finances a également fait [un document](#) sur le respect des délais comptables dans le contexte de la crise. *[Nous restons attentifs à d'éventuels changements au sujet de ce décret].*

### Fiches pratiques, outils et témoignages :

Sont rassemblés sur le [Guide Asso Ufolep](#) les documents aujourd'hui produits par des acteurs de la vie associative. Vous y trouverez à la fois des éléments sur [les outils du distanciel](#) (AG et fonctionnement général), et un onglet plus spécifique sur [le vote en ligne](#) (Solidatech etc.). Les outils gratuits à notre connaissance qui peuvent vous permettre de respecter l'exigence de l'anonymat des votes sont Belenios (tuto utilisateur.rice en ligne sur le Guide Asso Ufolep) et Balotilo.

Par ailleurs une webconférence sur [la vie statutaire dématérialisée](#) à l'Ufolep s'est fraîchement tenue ce mois-ci ! Nous vous invitons à la visionner pour écouter les apports techniques de Charles Bourget sur ce sujet et des témoignages de comités et d'associations qui ont utilisé le dématérialisé (à partir de 40mn pour les témoignages d'association et 1h02 pour les comités) pour une AG ou dans leur fonctionnement quotidien.

### Quelques recommandations essentielles :

- Nommez une (ou des) personne(s) en charge de la gestion technique de la visioconférence lors de vos AG (gestion des micros, salle d'attente virtuelle éventuelle, secrétaire des votes...)
- Donnez des consignes pour le nom que chaque participant.e se donne à la connexion (exemple : Nom de club\_nom de famille)
- Faites une capture d'écran des noms des participant.e.s, du chat lors des votes, et enregistrez la visioconférence (quand l'outil le permet)
- Adossez à la convocation à l'AG, les modalités de connexion, de vote, les éventuels tutos d'utilisation des outils.
- Faire parvenir en amont de l'AG les documents utiles, voire les textes des prises de parole (rapport moral, financier, d'activité etc.).

*Une formation à l'animation de réunions et de formations à distance est en cours d'élaboration par l'Ufolep.*

*Sources : l'ensemble des outils cités ont été utilisés pour l'élaboration de cette fiche.*